

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

Date de convocation :

22/01/2025

**Date de publication
de la convocation :**

22/01/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 28 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. BAUDOUIIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. STURM Yves

Absents excusés et représentés : Mme BARDIN Isabelle (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VADOT Thierry) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à M. SZLATALA-PALLOT Nicolas) - M. PAJOT Frédéric (procuration à M. RICHARD Xavier)

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Subventions accordées à diverses associations – Exercice 2025

Divers organismes et associations ont sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, une subvention au titre de l'exercice 2025.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 13 janvier 2025,

Amendement déposé par Madame Dénia HAZHAZ :

À l'instar de nombreuses collectivités qui ont voté une aide exceptionnelle d'urgence au département de Mayotte ravagé par le cyclone « Chido » en décembre dernier, je propose que la ville de Chevigny-St-Sauveur se joigne à cet élan de solidarité en votant elle aussi une subvention du même genre.

Cet amendement a été adopté à l'UNANIMITÉ pour le versement d'une aide de 2 000,00 € à la Fondation de France « Solidarité Mayotte ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-DÉCIDE d'attribuer les subventions « Sports » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2025 :

Association ou organisme	Montant voté
A.K.D.C. *	14 000,00 €
A.S.C. sections sportives *	36 000,00 €
C.L.E.S. *	31 000,00 €
Les Archers Chevignois	2 000,00 €
Chevigny Gym 21 *	15 500,00 €
Chevigny St Sauveur Football *	42 500,00 €
Chevigny Tennis de Table	6 000,00 €
AS Lycée	2 000,00 €
PEV Cycling Team	150,00 €

* les associations susnommées font l'objet de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

-DÉCIDE d'attribuer les subventions « Culture-Loisirs-Social-Divers » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2025 :

Association ou organisme	Montant voté
A.S.C. sections culturelles	960,00 €
Chirpy Girl's	1 800,00 €
Chirpy Girl's exceptionnelle	1 500,00 €
Eaux en Couleurs	600,00 €
Clairdor	600,00 €
Du Coq à l'Âne	300,00 €
L'abeille Chevignoise	500,00 €
FNACA	750,00 €
Fondation Maréchal Delattre	150,00 €
Comité d'Action Sociale du personnel (C.A.S.)	2 000,00 €
Comité parrainage déportation (concours national)	150,00 €
Solidair'tons	1 000,00 €
Bourgogne Photo Nature	550,00 €
Fondation de France « Solidarité Mayotte »	2 000,00 €

-DÉCIDE d'attribuer les subventions « Affaires Scolaires » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2025 :

Association ou organisme	Montant voté
Association Parents d'élèves du Breuil 21800	150,00 €
Association Parents d'élèves Henri Marc (APEHM)	150,00 €
Coopératives scolaires (50 € par classe) :	
Elémentaire Ez Allouères	300,00 €
Elémentaire Henri Marc	350,00 €
Elémentaire Le Breuil	300,00 €
Elémentaire Buisson Rond	400,00 €
Maternelle Ez Allouères	200,00 €
Maternelle Henri Marc	150,00 €
Maternelle Le Breuil	150,00 €
Maternelle Buisson Rond	200,00 €

<u>Voyages à la journée (5 € par élève) :</u>	
Elémentaire Ez Allouères (sauf CP/CE1 et C1/CE2)	495,00 €
Elémentaire Henri Marc	775,00 €
Elémentaire Le Breuil (CP et ULIS uniquement)	145,00 €
Elémentaire Buisson Rond (sauf CM)	455,00 €
Maternelle Ez Allouères	410,00 €
Maternelle Henri Marc	355,00 €
Maternelle Le Breuil	320,00 €
Maternelle Buisson Rond	350,00 €
<u>Classe de découverte :</u>	
Elémentaire Buisson Rond – CM1 et CM2 (67 élèves)	4 779,00 €
Elémentaire Le Breuil – CE1 à CM2 (Prémonval-103 élèves)	5 780,50 €
Elémentaire Ez Allouères – CP/CE1 et CE1/CE2 (49 élèves)	2 761,50 €

- **DIT** que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

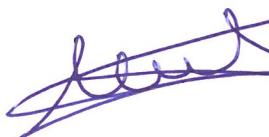
- **DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 28 janvier 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET





Romain VENTO